

| Élément technique | Sous- élément technique | Constat                                     |  |  |   |                                    |
|-------------------|-------------------------|---|--|--|---|------------------------------------|
|                   |                         | Neuf <input checked="" type="checkbox"/>    | Rénovation <input checked="" type="checkbox"/> | MI <input checked="" type="checkbox"/> | Collectif <input checked="" type="checkbox"/> | Tertiaire <input type="checkbox"/> |
| VMC SF<br>VMC DF  | Bouche d'extraction     | La bouche d'extraction d'air est encrassée. |  |  |   |                                    |



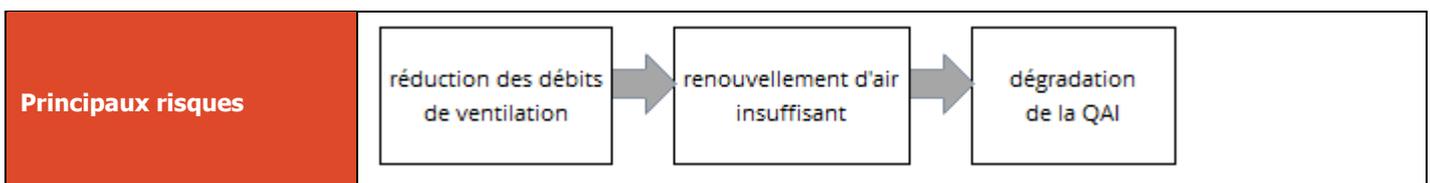
#### Cause technique

Les occupants n'effectuent pas ou de façon trop irrégulière le nettoyage des bouches d'extraction.

#### Origine Conception Exécution Exploitation

Manque d'explications (livret de sensibilisation) auprès des usagers ou des occupants lors de la phase réception du chantier.

Absence de contrat d'entretien (dans le cas d'installations collectives).



|   |  |
|---|--|
| Solutions correctives et / ou préventives | Nettoyer la bouche d'extraction.<br>Sensibiliser les usagers concernant les obligations d'entretien et de maintenance périodique qui incombent au maître d'ouvrage de faire ou de faire faire. |
|---|--|

|  |   |
|--|---|
| Règles de l'art :<br>(Recommandations professionnelles RAGE, etc.) | Voir NF DTU 68-3 P1-1-1 (§8) : mise en service et mise en main<br><u>Extrait des Recommandations professionnelles RAGE</u> : VMC simple flux en habitat individuel - rénovation - février 2013 - §7.4 : l'entretien des bouches d'extraction<br>"Les bouches d'extraction peuvent être le lieu d'un encrassement important, notamment en cuisine. Elles doivent être nettoyées et dégraissées régulièrement, au minimum deux fois par an pour les bouches des sanitaires et une fois par trimestre pour les bouches de cuisine. Dans le cas d'un entretien par un technicien, ce dernier profitera de sa visite pour en vérifier l'état général (fixations, raccords souples)". |
|--|---|